



*Société civile*  
**Recommandations**

**Journées de la Société civile du FMMD 2011  
29 – 30 novembre 2011, Genève, Suisse**

**Recommandations**  
**Journées de la Société civile FMMD 2011, 29 – 30 novembre, Genève,**  
**Suisse**  
*(6 février 2012)*

Les 5<sup>e</sup> Journées de la Société civile organisées dans le cadre du Forum Mondial pour la Migration et le Développement ont rassemblé, en provenance de 61 pays, 186 délégués, dont 71 migrants, représentant la société civile – le plus grand nombre d’organisations de la diaspora et de migrants participant au FMMD à ce jour –, ainsi que 160 observateurs, invités et gouvernements. Les deux jours de délibérations se sont déroulés autour d’un thème principal :

***Agir sur la Migration de Travail, le Développement et la Protection des Travailleurs migrants et de leur Famille***

Les participants ont travaillé à l’élaboration de recommandations clés afin que des actions complémentaires soient entreprises de manière indépendante ou en partenariat par les gouvernements et la société civile. Les délibérations ont abouti à un [Compte-rendu des Journées de la Société Civile du FMMD 2011](#)<sup>1</sup> et à 17 recommandations sur les 5 thèmes suivants :

1. Politiques de Migration fondées sur les **Droits** humains en Faveur des **Travailleurs Migrants et de leur Famille**
2. Améliorer la **Protection** de Migrants en Déplacement ou Travaillant dans des **Situations Irrégulières**
3. Repenser la **Mobilité professionnelle**
4. Investir dans les **Options de Développement** pour la Migration
5. Promouvoir la **Gouvernance mondiale** de la Migration, l’Avenir du Forum et les Perspectives pour 2013

Les participants des Journées de la Société Civile de ce FMMD 2011 invitent toutes les parties prenantes, les gouvernements et la société civile à prendre en compte ces recommandations, à les faire avancer et à les approfondir, ainsi qu’à développer des indicateurs pour mesurer les progrès, à consigner les bonnes pratiques et les succès obtenus.

---

<sup>1</sup> Ce compte-rendu a été présenté le 1<sup>e</sup> décembre 2011 lors de la Session Plénière d’Ouverture du Forum mondial pour les migrations et le développement 2011 par le Président des Journées de la Société Civile du FMMD 2011, M. William Gois (Forum des migrants en Asie). Etaient présents des représentants de la société civile et des organisations internationales. Le compte-rendu peut être obtenu à l’adresse suivante :

[www.gfmdcivilsociety.org](http://www.gfmdcivilsociety.org)

## 1. Politiques de Migration de travail fondées sur les Droits humains en Faveur des Travailleurs Migrants et de leur famille

### La Société civile du FFMD 2011,

<p><b>1.1. Plaidoyer de la Société civile pour:</b></p> <p>- La ratification de la Convention 189 de l'OIT et d'autres instruments normatifs</p> <p>- La révision des lois nationales</p>	<p><i>Encourage les organisations de la société civile</i></p> <p>- à poursuivre leur continuelle et vigoureuse défense de la ratification, de la mise en application et du renforcement des instruments légaux qui assurent un traitement équitable et une protection aux travailleurs migrants – notamment la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille – ainsi qu'à rassembler, partager et exposer les campagnes de soutien réussies dans ce domaine (p.ex. la Coupe du monde au Qatar et la Convention 189 de l'OIT sur le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques ont été examinées en tant qu'opportunités pour défendre les droits des travailleurs). Les délégués ont exhorté les unions syndicales et l'OIT à assumer un rôle plus actif dans la mise en application d'instruments légaux, en coopérant davantage avec les ONG et le secteur privé aux niveaux national et international</p> <p>- à planifier au niveau national la mise en place d'une révision globale des lois nationales et des politiques qui ne respectent pas les droits des travailleurs migrants, de leur famille et de leurs enfants, puis à utiliser de telles révisions en tant qu'instruments de défense, dont la défense de la portabilité des droits et de l'accès à la sécurité sociale (<i>voir aussi Recommandation 2.5</i>)</p>
<p><b>1.2. Responsabilité gouvernementale pour :</b></p> <p>- L'unité et le bien-être familiaux</p> <p>- Les droits des enfants</p>	<p><i>Demande aux gouvernements</i></p> <p>- de veiller à ce que le droit à l'unité et au regroupement familiaux, ainsi que le bien-être des familles, soient des piliers des politiques de migrations ; de pourvoir un soutien psychologique aux membres des familles séparées par la migration et d'améliorer l'accès aux technologies de communication de façon à permettre aux migrants et à leurs familles de rester en contact</p> <p>- de veiller à ce que les enfants soient traités en tant que mineurs, indépendamment de leur statut, de veiller à ce qu'ils aient accès à l'éducation (primaire, secondaire et supérieure), aux soins de santé et au soutien juridique ; et de considérer au mieux leurs intérêts, de façon à éviter en toutes circonstances la détention d'enfants et la déportation de migrants lorsque le bien-être d'enfants est en jeu</p>

## 2. Améliorer la Protection des Migrants en Déplacement ou Travaillant dans des Situations Irrégulières

### La Société civile du FFMD 2011,

<p><b>2.1</b> <b>Régularisation et voies régulières pour la migration</b></p>	<p><i>Exhorte les gouvernements</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à collaborer avec les <i>employeurs, les syndicats et d'autres représentants de la société civile</i> afin de créer des canaux migratoires sûrs, adaptés au marché du travail et aux besoins de protection, et garantissant le (re)groupement familial ; ainsi qu'à envisager des mécanismes de régularisation qui diminuent et résolvent la situation et la vulnérabilité des migrants ayant un statut irrégulier</li> </ul> <p><i>(voir aussi la Recommandation 3.1 sur l'adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre, les compétences et l'éducation)</i></p>
<p><b>2.2.</b> <b>Accès aux droits, aux services de base et au recours juridique</b></p>	<p><i>Exige que les gouvernements</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- s'assurent que les droits humains de tous les migrants, indépendamment de leur statut migratoire, soient protégés et appliqués, dont le droit aux soins de santé, à l'éducation pour les enfants, à la protection des travailleurs et à la justice pour les victimes de crimes et agressions</li> <li>- suppriment les barrières juridiques qui empêchent les migrants irréguliers d'exercer ces droits, par exemple, en garantissant l'accès au recours juridique pour tous les migrants et en assurant que les informations recueillies par les prestataires de services ne sont pas communiquées aux services d'immigration</li> </ul> <p><i>Exige que les organisations de la société civile</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- surveillent et signalent, au niveau national et régional, l'accès aux services de base pour les migrants irréguliers et soutiennent le retrait des obstacles empêchant l'accès à ces services</li> </ul>
<p><b>2.3.</b> <b>Protection des migrants irréguliers</b></p>	<p><i>Demande aux gouvernements</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de réduire les incitations économiques à engager et exploiter des migrants irréguliers et d'instituer des sanctions contre les fonctionnaires qui commettent des actes de violence contre des migrants, aux frontières, dans les pays de transit ou de destination</li> </ul> <p><i>(voir aussi la Recommandation 3.2 sur les pratiques de recrutement et d'emploi)</i></p>
<p><b>2.4.</b> <b>Options à la détention</b></p>	<p><i>Propose aux gouvernements et aux organisations de la société civile</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des partenariats public-privé pour mettre en place, dans le cadre de la communauté, des mesures alternatives déjà avérées meilleur marché, efficaces et plus humaines, à la détention des migrants irréguliers. Ces mesures impliquent des systèmes de contrôle et de gestion des cas, capables de déterminer l'option la plus appropriée à chacun de fournir des conseils aux migrants sur leurs droits et leurs obligations</li> </ul>
<p><b>2.5.</b> <b>Partenariats pour:</b></p> <p>Des campagnes de sensibilisation</p>	<p><i>Encourage les gouvernements et les organisations de la société civile à collaborer avec les médias pour produire, diffuser et présenter au public des informations et des campagnes de sensibilisation afin de</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- habiliter les migrants en s'assurant que tous, y compris ceux qui se trouvent dans une situation irrégulière, connaissent et ont la possibilité d'exercer leurs droits et</li> </ul>

et habilitation des migrants	<p>obligations</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- promouvoir une image positive des migrants dans le discours public, en soulignant la contribution des migrants à l'économie, pour s'assurer que les médias emploient une terminologie correcte dans le cas de migrants en situation irrégulière, particulièrement par l'éradication du terme « immigrants illégaux »</li> <li>- sensibiliser les consommateurs à l'acquisition de biens produits par des travailleurs bénéficiant d'un salaire et de conditions de travail décentes</li> </ul>
------------------------------	--

### 3. Repenser la Mobilité professionnelle

#### La Société civile du FFMD 2011,

<p><b>3.1.</b> <b>Coordination entre le marché du travail, les compétences et l'éducation</b></p>	<p><i>Exhorte les gouvernements</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à s'engager avec les <i>entreprises, les milieux universitaires et d'autres parties de la société civile</i> dans l'analyse du marché du travail, afin de mieux saisir les besoins à court et long terme concernant le nombre de travailleurs étrangers et les compétences requis, et de faciliter la mobilité professionnelle pour les migrants, les employeurs et les communautés, aussi bien dans les pays d'origine que dans les pays de destination</li> <li>- à développer des moyens de « coordination » entre les programmes d'éducation et de formation existants et les besoins du marché du travail « sur place et à l'étranger » ; et à organiser les compétences, la reconnaissance de certificats et la mise à niveau de manière juste et plus efficace, pour faire face aux actuelles et futures disparités entre l'offre et la demande de main-d'œuvre</li> </ul> <p><i>(voir aussi la Recommandation 2.1 sur l'appel à plus de régularisation et de voies régulières pour la migration de main-d'œuvre)</i></p>
<p><b>3.2.</b> <b>Pratiques en matière de recrutement et d'emploi</b></p>	<p><i>Demande aux gouvernements</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de réglementer et contrôler plus efficacement les pratiques en matière de recrutement et d'emploi par la création de systèmes d'octroi de licences plus solides et transparents, la simplification des procédures, l'imposition de sanctions et la suppression des systèmes d'octroi de visas qui lient les migrants à des employeurs spécifiques</li> </ul> <p><i>(voir aussi la Recommandation 2.3 sur la protection des migrants irréguliers contre l'exploitation)</i></p>
<p><b>3.3.</b> <b>Migration circulaire/ temporaire</b></p>	<p><i>Réitère</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- que les schémas de migration circulaire et temporaire ne devraient pas remplacer un emploi permanent, et devraient proposer des moyens pour obtenir un statut de résidence permanente et de citoyenneté</li> </ul> <p><i>Demande aux gouvernements et aux entreprises</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de garantir que les schémas de migration circulaire/ temporaire assurent un accès équitable aux droits et protections des travailleurs, dont la liberté d'association, un</li> </ul>

	<p>salaire égalitaire et l'accès à la sécurité sociale</p> <p>- que les accords bilatéraux de migration, et en particulier les schémas concernant la migration circulaire et temporaire, soient développés de manière transparente et basés sur une approche participative, qui inclue les syndicats, les employeurs, les gouvernements et d'autres acteurs de la société civile</p>
--	--

## 4. Investir dans les Options de Développement pour la Migration

### La Société civile du FFMD 2011,

<p><b>4.1.</b> <b>Approches du développement fondées sur le respect des droits</b></p>	<p><i>Insiste auprès des gouvernements</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour qu'ils assument leur responsabilité première au sujet du développement durable et humain, en adoptant une approche basée sur les droits, qui respecte les droits économiques et sociaux, dont un travail décent et de services publics essentiels, nécessaires pour rendre possible « le droit de rester »</li> <li>- pour qu'ils abandonnent la conditionnalité de l'aide et séparent les programmes de développement et assistance du rapatriement des migrants irréguliers et des (anciens) demandeurs d'asile.</li> </ul>
<p><b>4.2.</b> <b>Partenariats et engagements migrants/diasporas</b></p>	<p><i>Recommande aux organisations de migrants/diasporas</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'impliquer les intervenants locaux, de créer des relations de confiance et de promouvoir les partenariats avec le secteur privé ; de partager des expériences et des connaissances, de multiplier et d'agrandir les projets, et de définir une vision commune sur des thèmes spécifiques, qui permette de mener une défense collective</li> </ul> <p><i>Demande aux gouvernements des pays d'origine et de destination</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'institutionnaliser l'engagement des migrants/diasporas dans les programmes de développement et de créer une structure permettant un dialogue constructif avec les représentants des migrants/diasporas</li> <li>- de reconnaître que la contribution des migrants/diasporas au développement va bien au-delà des dépôts financiers et inclut le partage de connaissances et de compétences</li> </ul>
<p><b>4.3.</b> <b>Entrepreneurs et PME de la diaspora</b></p>	<p><i>Demande aux gouvernements locaux, régionaux et nationaux</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'adapter le cadre juridique et financier pour promouvoir l'entrepreneuriat des migrants, permettre l'accès au crédit et au développement des compétences, et favoriser les Petites et Moyennes Entreprises (PME), qui peuvent jouer un rôle primordial dans la création d'emploi (p.ex. les gouvernements des pays d'origine pourraient permettre l'octroi de prêts à faible taux d'intérêt aux migrants établis à l'étranger contre des investissements générateurs de revenus dans leurs pays d'origine)</li> </ul>

## 5. Promouvoir la Gouvernance mondiale de la Migration, l'Avenir du Forum et les Perspectives pour 2013

### La Société civile du FFMD 2011,

<p><b>5.1. Gouvernance mondiale et Perspectives pour le DHN 2013 de l'ONU</b></p>	<p><i>Demande à toutes les parties concernées</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- lors de l'examen de l'Avenir du Forum, de s'accorder sur le fait que <b>l'avenir des migrants</b> est la préoccupation majeure. La gouvernance internationale est nécessaire de toute urgence pour protéger les droits des travailleurs migrants et de leur famille à des moments où un gouvernement spécifique échoue à le faire.</li> <li>- de réfléchir davantage à la possibilité d'intégrer le FMMD dans une structure basée sur les droits, responsable et transparente, avec des engagements fermes</li> </ul> <p><i>S'engage</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à <b>formuler des propositions sur les modalités potentielles de la gouvernance à venir</b> et à saisir toutes les opportunités d'examiner cet avenir en commun avec les gouvernements, en évaluant des modalités d'engagement entre la société civile et les gouvernements, pendant la préparation du Dialogue de Haut Niveau de l'ONU sur la Migration internationale et le Développement en 2013</li> </ul>
<p><b>5.2. Impact, responsabilité et application</b></p>	<p><i>Demande aux gouvernements et à la société civile</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de créer des mécanismes pour « <b>responsabiliser</b> » les parties prenantes au FMMD (Etats et Société civile), en surveillant les nouvelles politiques et actions mises en place à la suite de recommandations de la société civile et des gouvernements lors du FMMD</li> </ul>
<p><b>5.3. Modalités du FMMD</b></p>	<p><i>Demande aux gouvernements et à la société civile</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'explorer d'autres <b>pistes pour des modalités d'interaction, approfondies et alternatives</b>, entre <i>la société civile</i> et <i>les gouvernements</i>, au cours de l'année, ainsi que pendant les réunions du FMMD – dont l'importance de la création, avant le Dialogue de Haut Niveau, d'un <b>petit groupe de travail, limité dans le temps, sur la mobilité de la main-d'œuvre</b>, pour examiner le rôle des agences de recrutement, les données sur la migration, la pénurie et l'excédent de main-d'œuvre, les formes et les programmes de migration professionnelle qui fonctionnent ou pas d'après les migrants, les employeurs et les communautés, aussi bien dans les pays d'origine que dans les pays de destination</li> </ul>
<p><b>5.4. Le FMMD au niveau national</b></p>	<p><i>Demande aux gouvernements</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'institutionnaliser un <b>dialogue au niveau national avec les organisations de la société civile</b>, les organisations de migrants et de la diaspora en particulier, pour explorer les possibilités de collaborer à l'application des recommandations des précédents FMMD</li> </ul>